



Cumulus entartré au bout de 15 mois !! quels recours ?

Par **Sylvie**, le **02/02/2010** à **01:13**

Bonjour,
Je suis en fauteuil roulant , divorcée, avec 4 enfants. Aidez-moi !!
Voici mon gros problème :
Je suis en eaux chaudes depuis le 20 octobre 2008 suite à un litige avec mon plombier.
Ce dernier m'a mis un cumulus à gaz de la marque Styx le 22 mai 2007.
Début octobre, j'ai un manque de pression de la sortie de mon eau chaude. Un ouvrier de son entreprise nse déplace à ma demande , mais n'avait pas les outils nécessaires our vérifier d'où provenait le problème.
Je dois rappeler pour qu'un autre ouvrier revienne à l'heure où je suis occupée avec mes enfants (17h env).
Il déclare que le cumulus est entartré ! Un cumulus de 15 mois !!
A son départ, je n'avais plus du tout d'eau chaude et c'est ainsi depuis...
Je reçois un devis de détartrage et une facture pour dépannage, que je conteste !
Puis, le patron me dit qu'il faut changer le cumulus à mes frais, la garantie constructeur ne prenant en charge n'l'entartrage (800 €).
Je ne peux me résoudre à devoir changer un cumulus de 15 mois pour entartrage. J'ai donc contesté par lettre recommandée avec accusé et l'ai mis en demeure de me rétablir l'eau chaude Sans effet !!
Y-a-t-il une garantie installateur ?
On m'a dit qu'il devait m'assurer le bon fonctionnement de mon eau chaude pendant 2 ans.
Est-ce exact ?
Aurais-je raison de l'attaquer par voie de justice (y compris pour abus de faiblesse) ?
Je suis désespérée et je suis tombée dans une dépression sévère suite à cette affaire.
Merci d'avance pour votre attention.